



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DÉLIBÉRATION n° 2025/02/005

Finances locales - subventions

Séance du 10 février 2025
Date de convocation : 4 février 2025
Membres en exercice : 33
26 présents – 33 votants
Le quorum est atteint.

OBJET : Demande de subvention auprès de l'Etat dans le cadre de la « Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux » des travaux de renouvellement, d'entretien divers, et d'extension des réseaux d'eau potable et assainissement, et de réfection de voirie dans le cadre du « plan voirie 25 ».

L'an deux mille vingt-cinq, le dix février à dix-neuf heures, le conseil municipal de Vauvert (Gard) dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à la salle Bizet, sous la présidence de Monsieur Jean DENAT, maire en exercice.

Présents : Jean DENAT, Katy GUYOT, Bruno PASCAL, Annick CHOPARD, Rodolphe RUBIO, Farouk MOUSSA, Christian SOMMACAL, Magali NISSARD, Francine CHALMETON, Jacky PASCAL, Daniel SALMERON, Christiane ESPUCHE, Bruno JOUANNE, Nicole DUQUESNE, Frédéric DUMAS, Mohammed TOUHAMI, Alexandre BRIGNACCA, Benjamin ROUVIERE, Florinda RACE, Michel MATIVAL, Sandra LIAUTAUD, Jean-Louis MEIZONNET, René GIMENEZ, Serge GARNIER, Carole CALBA, Emmanuelle GAVANON.

Absents ayant donné procuration :

Laurence EMMANUELLI a donné procuration à Katy GUYOT
Elisabeth MICHALSKI a donné procuration à Jean DENAT
Chantal LAIR-LACHAPELLE a donné procuration à Annick CHOPARD
Jean-Paul BERTRAND a donné procuration à Benjamin ROUVIERE
Sandrine RIOS a donné procuration à René GIMENEZ
Jean-Pierre GUSAÏ a donné procuration à Serge GARNIER
Agnès AUGUSTE a donné procuration à Jean-Louis MEIZONNET

En début de séance et en application de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la désignation du secrétaire de séance : **Alexandre BRIGNACCA a été élu à l'unanimité par 33 voix pour** (Jean DENAT (2), Katy GUYOT (2), Bruno PASCAL, Annick CHOPARD (2), Rodolphe RUBIO, Farouk MOUSSA, Christian SOMMACAL, Magali NISSARD, Francine CHALMETON, Jacky PASCAL, Daniel SALMERON, Christiane ESPUCHE, Bruno JOUANNE, Nicole DUQUESNE, Frédéric DUMAS, Mohammed TOUHAMI, Alexandre BRIGNACCA, Benjamin ROUVIERE (2), Florinda RACE, Michel MATIVAL, Sandra LIAUTAUD, Jean-Louis MEIZONNET (2), René GIMENEZ (2), Serge GARNIER (2), Carole CALBA, Emmanuelle GAVANON).

RAPPORTEUR : Mme Annick CHOPARD, adjointe au maire

EXPOSE : Dans le cadre de l'appel à projet en date du 13 décembre 2024 de la part du Préfet du Gard concernant la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (ci-après « DETR »), la Commune de Vauvert demande une subvention ayant pour objet de l'aider à réaliser les travaux de renouvellement, d'entretien divers, et d'extension des réseaux d'eau potable et d'assainissement, et de réfection de voirie, dans le cadre du programme dénommé « Plan voirie 25 ».

La demande de subvention pour cette opération ne concerne que certaines rues, non réalisées sur le programme « Plan voirie 2024 ». L'opération est la tranche 2 du Plan voirie pluriannuel de la commune.

Les objectifs de la commune concernant ces travaux de requalification de voirie et de réseaux sont de pouvoir répondre au besoin de redimensionnement des réseaux d'eau potable et d'assainissement, au regard de la démographie croissante de la commune mais aussi de la vétusté de certains réseaux surtout en centre-ville (Rue Broussan). Ces réseaux doivent aujourd'hui être renouvelés afin de pouvoir sécuriser les ouvrages, éviter la déperdition en eaux due aux fuites des canalisations notamment, et redimensionner permettant d'être en adéquation avec l'augmentation de la population. Ces travaux sont cohérents avec les schémas directeurs de réseaux humides de la commune récemment livrés. Par ailleurs, la commune de Vauvert s'inscrit dans une politique de redynamisation de son centre-ville, notamment en passant par le biais de la mobilité douce, et du bien vivre ensemble quel que soit le mode de transport emprunté. Ainsi, l'objectif étant d'adapter les voies afin de permettre la circulation aisée des piétons, des personnes à mobilité réduite, des vélos, des trottinettes, et des véhicules à moteurs. Pour cela, la commune inscrit parmi ses priorités celle de requalifier la voirie, dans un programme dénommé « Plan voirie », pour lequel chaque année, une enveloppe budgétaire est allouée.

En l'espèce, la Commune de Vauvert ne sollicite qu'une partie de la somme totale auprès de l'État, correspondant à la somme des travaux alloués pour l'année 2025. Le coût total de l'opération 2025 est de 1 015 039.85 € HT. Le taux de financement prévu pour les travaux de requalification de voirie par la DETR est de 30%. Ainsi, la somme demandée ici, est de **1 015 039.85 € x 30% = 304 511.96 € HT**.

Il est donc demandé un financement au taux de 30% soit une somme de **304 511.96 € HT** au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux.

PROPOSITION : Le rapporteur propose donc au conseil municipal :

- de déposer un dossier de demande de subvention auprès de l'État dans le cadre de la DETR
- d'autoriser le Maire, à signer tous les documents y afférents.

DECISION : Le conseil municipal, ouï l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré
DECIDE

D'adopter à l'unanimité la proposition du rapporteur (Jean DENAT (2), Katy GUYOT (2), Bruno PASCAL, Annick CHOPARD (2), Rodolphe RUBIO, Farouk MOUSSA, Christian SOMMACAL, Magali NISSARD, Francine CHALMETON, Jacky PASCAL, Daniel SALMERON, Christiane ESPUCHE, Bruno JOUANNE, Nicole DUQUESNE, Frédéric DUMAS, Mohammed TOUHAMI, Alexandre BRIGNACCA, Benjamin ROUVIERE (2), Florinda RACE, Michel MATIVAL, Sandra LIAUTAUD, Jean-Louis MEIZONNET (2), René GIMENEZ (2), Serge GARNIER (2), Carole CALBA, Emmanuelle GAVANON).

POUR EXTRAIT CONFORME

Le maire,



Jean DENAT

Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte en vertu de :

- son dépôt en préfecture le.....
- sa notification le.....
- sa publication le.....

et informe qu'en vertu du décret 83-1025 le présent peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois à compter du

Pour le maire par délégation,
La directrice générale des services,
Yolande Cavalier

